

Vienne

# Vienne

## Pourquoi la taxe foncière est si élevée à Vienne

Clémence LENA



**Le débat d'orientations budgétaires de la Ville de Vienne aura lieu mi-février avec le maintien des taux d'imposition. S'il en est un qui fait toujours réagir, c'est celui de la taxe foncière. Décryptage.**

C'est un sujet récurrent de débat et de mécontentement : le taux très élevé de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Vienne. Nous avons voulu en savoir plus sur cette taxe. Et répondre à quelques interrogations.

### • 1 Oui, le taux de la taxe foncière est élevé

Sur le foncier bâti, le taux de la taxe foncière à Vienne s'élève à 28,80 %. Et oui, c'est élevé. En Isère, le taux communal moyen est d'environ 19 %. Sur une liste de 25 communes similaires à Vienne en France (fournie par la Ville), la moyenne du taux est de 25,60 %. À Bourgoin-Jallieu, il s'élève par exemple à 15,18 %, il est de 25,04 % à Aix-les-

Bains et de 19,03 % à Villefranche-sur-Saône. Sur cette même liste de 25 communes semblables à Vienne, cinq villes seulement ont des taux plus élevés (lire par ailleurs).

## • 2 De quand cela date-t-il ?

En 1990, alors que Louis Mermaz était maire, le taux de la taxe foncière sur le bâti était de 24,46 %. Il a évolué pour finalement être réduit à 20,87 % entre 1999 et 2001. À l'époque, une fiscalité supplémentaire s'appliquait pour les sept communes du District de Vienne (l'ancêtre de l'Agglo). Ce qui faisait un taux de taxe foncière total d'environ 26 %.

En 2002, ViennAgglo a été créé avec un taux de 0 %. Les communes ont alors répercuté l'ex-fiscalité du district sur leurs taux communaux en l'augmentant. Pour son premier budget, en 2002, le nouveau maire, Jacques Remiller, a décidé de remonter le taux de la taxe communale sur le foncier bâti à 27,64 %. Cela a compensé l'absence de taux intercommunal. Mais pas seulement. « Louis Mermaz avait laissé un trou de 9 millions de francs dans le budget, nous étions obligés d'augmenter les impôts », justifie aujourd'hui Thierry Kovacs, adjoint de Jacques Remiller à l'époque.

Par la suite, le taux a subi plusieurs évolutions pour augmenter encore jusqu'à 29,55 % à la fin du second mandat de M. Remiller.

## • 3 Comment a-t-il évolué depuis 2014 ?

En 2018, l'actuel maire de Vienne, Thierry Kovacs, a réduit le taux de la taxe sur le foncier bâti, le ramenant à 28,80 %. « C'était une promesse de campagne et nous l'avons tenue alors que les dotations de l'État ont considérablement baissé puisqu'on a perdu 2,6 millions d'euros par an de 2013 à 2017 », se félicite aujourd'hui le maire.

Cette baisse de la taxe foncière, qui représentait 330 000 euros en moins pour la Ville, avait été jugée « très symbolique » par l'opposition de gauche. « C'est 6 à 10 euros pour certains foyers. Et ça ne profite qu'aux propriétaires », avait dénoncé alors le conseiller municipal PS Jacques Thoizet.

## • 4 Pourquoi ce n'est pas la seule taxe à prendre en compte ?

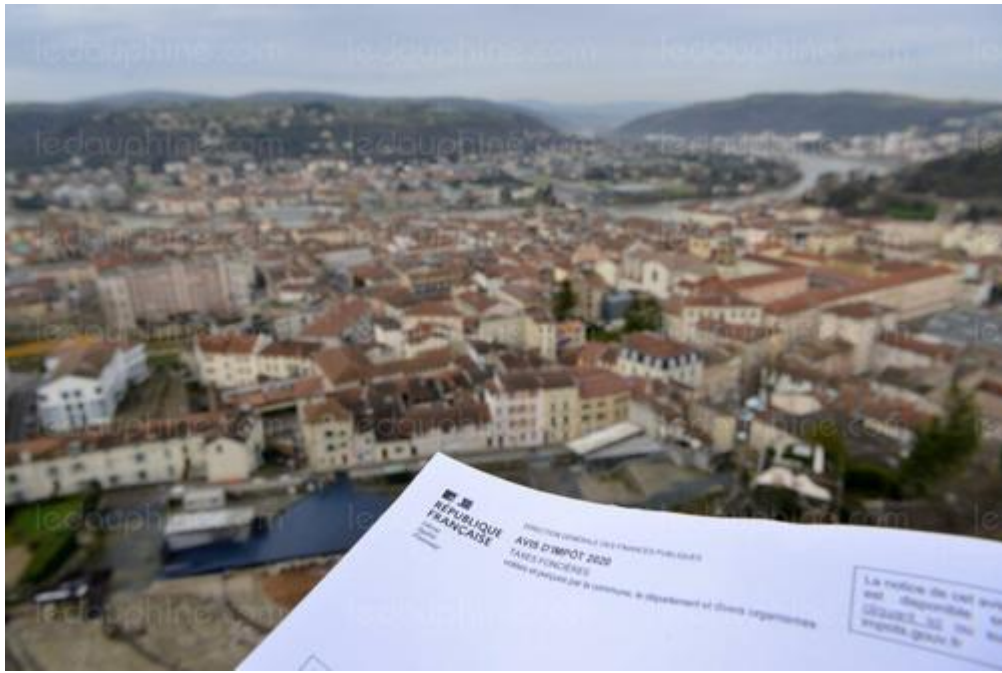
Le taux communal n'est pas le seul pris en compte dans le calcul de la taxe foncière. Il y a également celui du Département et, le cas échéant, celui de l'intercommunalité.

Depuis sa création en 2002, comme nous l'avons évoqué, l'Agglo a fait le choix de ne pas prélever de taxe foncière sur les ménages, contrairement à beaucoup de collectivités.

« Cela réduit le taux global pour les Viennois par rapport à des territoires voisins », souligne Thierry Kovacs.

Ainsi, si l'on reprend, en ajoutant les taux intercommunaux, la liste des 25 communes semblables à Vienne, le taux de la taxe foncière est le neuvième plus élevé au lieu du sixième.







*Le taux de taxe foncière est historiquement élevé à Vienne. Photo Le DL /ALLILI MOURAD*





